



Liste des décisions prises par le Conseil de Zone 13 novembre 2020 à distance

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

En séance publique

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 16 OCTOBRE 2020

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 16 octobre 2020.

2. CONVENTION AMU 2020 – ADDENDUM – SUBVENTION AMBULANCE COVID (2)

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver l'addendum à la convention la convention Service ambulancier Aide médicale urgente, en vigueur à partir du 2 novembre 2020 pour une période de 8 semaines ; De transmettre la présente décision et la convention signée au SPF Santé Publique.

3. MP ACHAT DE 12 BADGEUSES AVEC LOGICIEL – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/037 et le montant estimé du marché "Achat de 12 pointeuses", qui s'élève à € 19.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/742-53.

4. MP ACHAT D'ÉCRANS POUR PC - CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/018 et le montant estimé de ce marché qui s'élève à € 1.200,00 hors TVA ou € 1.452,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/742-53.

5. MP ACHAT MATÉRIEL INFORMATIQUE - CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/039 et le montant estimé du marché "Achat de matériel informatique", qui s'élève à € 19.360,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/742-53.

6. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – OCTROI D'UNE DISPENSE POUR QUARANTAINE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'octroyer une dispense de service aux membres du personnel opérationnel qui sont soumis à une quarantaine médicale, à condition qu'aucun congé du Chapitre 3 du Livre 9 du statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours ne réponde aux besoins de l'agent au moment de sa demande ; D'octroyer une dispense de service aux agents administratifs ou logistiques qui sont soumis à une quarantaine médicale, à condition qu'aucun congé du Chapitre XI du statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours ne réponde aux besoins de l'agent au moment de sa demande et qu'il ne puisse pas effectuer de télétravail ; D'octroyer une dispense de service aux agents administratifs ou logistiques qui ne peuvent effectuer de télétravail et dans les mêmes conditions que le télétravail est imposé aux agents qui peuvent le faire ; D'imposer à l'agent opérationnel ou administratif qui sollicite une dispense de service qu'il épuise d'abord ses congés compensatoires liés aux heures supplémentaires prestées, à raison de journées entières, soit 7h36 ou 12h ; De faire appliquer la présente décision avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2020.

7. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – CAPORAL PROFESSIONNEL – VACANCE D'EMPLOI ET APPEL À PROMOTION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déclarer vacants 23 emplois de caporal professionnel au sein de la zone de secours DINAPHI à pourvoir par promotion ; D'approuver comme suit la composition du jury pour la promotion de caporaux volontaires : 2 sous-officiers ou officiers de la zone DINAPHI ayant au moins le grade de sergent, 1 officier d'une autre zone de secours ayant au moins le grade de sergent ; De charger le Collège de désigner nommément les membres du jury tel que prévu à l'article 1^{er} et de lancer l'appel à candidatures.

8. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – CAPORAL VOLONTAIRE – VACANCE D’EMPLOI ET APPEL À PROMOTION

A l’unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déclarer vacants 60 emplois de caporal volontaire au sein de la zone de secours DINAPHI à pourvoir par promotion, et de constituer une réserve de promotion ; D’approuver comme suit la composition du jury pour la promotion de caporaux volontaires : 2 sous-officiers ou officiers de la zone DINAPHI ayant au moins le grade de sergent, 1 officier d’une autre zone de secours ayant au moins le grade de sergent ; De charger le Collège de désigner nommément les membres du jury tel que prévu à l’article 1^{er} et de lancer l’appel à candidatures.

9. RATIFICATION DÉCISIONS DU COLLÈGE DU 16 OCTOBRE 2020

A l’unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de ratifier les décisions n° 3 et 9 prises par le Collège le 16 octobre 2020.

A huis clos

10. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL – DÉMISSION VOLONTAIRE

A l’unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d’acter la démission d’un sapeur-pompier professionnel au poste de Dinant, à la date du 30 septembre 2020.

11. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE – NOMINATION

A l’unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de procéder à la nomination à titre effectif d’un sapeur-pompier pour une durée de 6 ans à la date du 1^{er} janvier 2015.

12. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – AMBULANCIER STAGIAIRE – ANNULATION ENGAGEMENT

A l’unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d’annuler l’engagement d’un stagiaire secouriste-ambulancier non-pompier volontaire qui n’a pas réussi l’examen médical éliminatoire tel que défini à l’article I.4-26 du Code du bien-être au travail.

13. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – AMBULANCIER VOLONTAIRE – NOMINATION

A l’unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de procéder à la nomination à titre effectif d’une ambulancière non-pompier volontaire pour une durée de 6 ans à la date anniversaire de son engagement, soit le 1^{er} juin 2020.

14. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SERGENT PROFESSIONNEL – NOMINATIONS

A l’unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de procéder à la nomination à titre définitif de deux sergents professionnels à partir du 1^{er} novembre 2020.

LE PRESIDENT LEVE LA SEANCE A 9h40.

La Secrétaire de Zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

